M. le président met aux voix et par mains levées, la proposition est votée à l'unanimité.

Le président fait part à l'assemblée que depuis 1909 la somme versée sur les livrets de caisse de retraite s'élève à 1.732 francs, répartie de la manière suivante: année 1909, 396 fr.; 1910, 326 fr.; 1911, 560 fr.; 1912, 450 fr.

M. le président exhorte de nouveau très instamment les sociétaires devant de tels résultats à faire de la propagande en faveur de la société afin d'y amener de nouveaux adhérents, camarades de la corporation; il compte sur la bonne volonté de tous pour arriver à un bon résultat et la séance est levée.

ORCHESTRIONS ÉLECTRIQUES. — Instrument spéciaux pour Skatings, Cinéma, Salles de danse, etc. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-8

DANS LES POSTES et TELEGRAPHES. — Mlle Liégeois, employée à Roubaix, téléphone, est nommée surveillante à Amiens-Central.

ÉPICERIE CENTRALE, 1, rue St-Georges. — Cafés les meilleurs. Spécialité de vins rouges et blancs. Genièvre, Eau-de-vie, Cognac, Rhum, Champagnes. Livraison à domicile par six bouteilles. Calendriers primes **offerts** aux acheteurs. 43533

BRAS FRACTURÉ. — On a admis à l'Hôpital de la Fraternité, dimanche après-midi, un jeune homme, nommé Mangeot, demeurant rue de la Balance, cour Degraeve. En faisant de la gymnastique ce jeune homme a fait une chute et s'est fracturé le radius du bras gauche. Il devra subir un repos de plusieurs semaines.

ACHETEZ votre **DEUIL,** Chapeaux, blouses, Jupes et Manteaux « Aux Sœurs de Charité », 33, r. du Vieil-Abreuvoir, Rx.42937

PROFITEZ DES DERNIÈRES OCCASIONS de fins de séries offertes par le corset « Le Prodigieux ». Occasions exceptionnelles. Spécialité de corsets d'enfants. A Roubaix, Maison Robichez-Verdonck, 50, Grande-Rue; à Tourcoing, Maison Carette-Duhamel, rue de l'Hôtel-de-Ville, 12. 43575

LANNOY

SAILLY

Réunion du Conseil municipal

A PROPOS DE LA GESTION DE L'ANCIENNE ADMINISTRATION

Le Conseil municipal s'est réuni, dimanche matin, à onze heures et demie, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Adrien Lepers, maire. Tous les conseillers étaient présents.

M. Ch. Houflin a été nommé secrétaire de séance.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente réunion, M. Jean Lapage, ancien maire, déclare que la délibération écrite ne concorde pas avec la délibération prise à huis clos par le Conseil municipal; dans ce huis clos, l'on n'avait discuté, assure-t-il, que sur les décomptes des entrepreneurs, par rapport aux travaux exécutés à l'école des garçons.

M. le Maire. — C'est pour vous être agréable que nous avons pris cette délibération à huis clos; et c'est sur votre demande que nous avons accepté de discuter à huis clos les décomptes des entrepreneurs, sur lesquels nous pouvions nous baser pour votre compte de gestion.

Sur l'insistance de M. Lapage, lecture est donnée du procès-verbal de la dite délibération.

Ce document relate que M. George, l'ancien secrétaire de la Mairie de Sailly, a reconnu n'avoir pas versé quatre annuités à la Caisse de la Mutualité scolaire, se montant à 226 francs, somme qu'il s'engage à rembourser.

Puis il mentionne les explications des entrepreneurs, de l'architecte et de M. Lapage, au sujet des travaux en discussion, lesquels se montent à la dépense de 13.603 fr. 95.

Les dites explications ont donné « momentanément » satisfaction au Conseil, sous réserves des droits éventuels de la commune contre tous tiers; et le Conseil, ces réserves expresses faites, accepte le compte de gestion de 1911.

M. le Maire explique que si l'assemblée approuvé ce compte, c'était dans le but unique de pouvoir continuer à administrer en obtenant l'approbation du budget additionnel de 1912.

M. Lapage dit que le procès-verbal est exact en ce qui concerne ce qui a été dit pour les décomptes des travaux, mais pas du tout pour son compte de gestion.

M. le Maire demande la différence qu'il y voit.

M. Lapage déclare que M. George ayant reconnu devoir quatre annuités de mutualité scolaire, et les décomptes des entrepreneurs étant approuvés, il y a lieu que le Conseil approuve publiquement sa propre gestion.

M. le Maire répond que les décomptes en question n'ont pas été approuvés.

M. Lapage dit que, dans une réunion publique du Conseil, on l'a fait passer pour un « voleur ». M. George ayant consenti à rembourser l'argent qu'il détenait, donc, conclut M. Lapage, on doit maintenant approuver publiquement ma gestion.

M. le Maire. — Pas du tout. Nous n'avons approuvé que sous toutes réserves votre compte de gestion de 1911 seulement. Les décomptes de travaux sont toujours là.

M. Lapage. — Le compte de gestion n'a pas été discuté.

M. le Maire — Puisque vous ne craignez pas de causer préjudice à votre ami, M. George, nous allons causer.

M. Duvilliez dit à M. Lapage qu'au lieu de remercier le Conseil, il semble le provoquer.

M. le Maire. — Oui, j'aurais cru à de la reconnaissance de M. Lapage. J'ai été coulant...

M. Lapage. — Vous n'avez pas rencontré d'irrégularités dans mon administration, ni de malversations.

M. le Maire — Vous avez fait de fausses délibérations: aucune n'a été correcte.

M. Lapage — Comme la vôtre approuvant le compte de gestion.

M. le Maire annonce que M. George a versé 100 francs, il a reconnu devoir encore 125 francs, et il a demandé un sursis pour s'acquitter. Et M. Lepers dit avoir des lettres de l'ancien secrétaire à ce sujet.

M. Brunin. — Il faut les mettre au jour.

M. Lapage dit qu'il n'est pas partisan de causer, par cette publication, préjudice à M. George.

M. Duvilliez. — Vous voyez, monsieur Lapage, on est renseigné.

M. Lapage. — Dans une séance extraordinaire on n'a pas le droit de sortir de l'ordre du jour.

M. le maire. — C'est vous qui en êtes sorti.

Lecture est donnée des lettres de M. George, exposant les raisons de sa demande de sursis pour l'acquittement de sa dette.

M. le maire. — J'ai laissé M. George tranquille pour se libérer comme il pouvait; le délai étant écoulé pour lui, que dois-je faire?

M. Guillon. — Faire marcher.

M. Duvilliez dit être de cet avis.

Et le Conseil se rallie au même avis.

M. le maire. — Eh bien! si à la fin de cette année je n'ai pas reçu satisfaction de M. George, je formulerai, contre lui, une plainte au parquet.

« La reconnaissance n'est pas de ce monde ».

Cette longue discussion prend fin sur ces mots.

Fournitures classiques. — On approuve le cahier des charges pour cette fourniture, en vue de l'adjudication.

On délègue deux conseillers pour assister M. le maire aux adjudications.

Vicinalité. — On adopte aussi les conditions afférentes aux fournitures de matériaux.

— On approuve un rapport proposant une modification à la répartition des dépenses pour l'entretien du chemin d'intérêt commun n° 90 et qui doit être profitable à la commune.

Electricité. — Une société de production d'énergie électrique demande une concession à Sailly pour une canalisation de production d'électricité devant servir à tous autres usages que l'éclairage public et privé.

M. le maire regrette que cette demande ne prévoit pas l'éclairage qui, à l'avenir aurait pu être utile à la population.

On donne un avis favorable à la dite demande.

M. le maire dit qu'on fera valoir l'observation qu'il vient de faire et que le Conseil souligne de son approbation.

Crédit. — On ouvre le crédit nécessaire pour les frais de significations et de sommations qu'il a fallu faire contre un particulier pour le faire exécuter des travaux qui lui incombaient.

Bas et galoches. — M. le maire annonce que le crédit destiné à cette fourniture pour les élèves nécessiteux a été approuvé par la préfecture. Il propose de discuter à huis clos pour s'entendre sur la distribution de cette fourniture.

Il est ainsi décidé et la séance publique est levée.

LA REVISION DES LISTES ELECTORALES EN 1913. — Par arrêté préfectoral, M. Jean Lourdan, ancien maire de Sailly, est maintenu à cette Commission spéciale pour l'an prochain.

LEERS

LA MENDICITÉ EST INTERDITE. — Les gendarmes de Wattrelos ont arrêté près la Place, un sieur Jules Delescluse, 50 ans, demeurant à Roubaix, à la « Clef d'Or », pour le délit de mendicité.

LA FRAUDE. — Le sous-brigadier Dewasle et le préposé Dire, ont arrêté, vendredi soir, à la carrière du Petit-Tourcoing, un jeune fraudeur, Narcisse Fourez, 20 ans, originaire d'Escanaffles, muni de trente boîtes d'allumettes et d'une livre de chicorée; le délinquant a été conduit à la gendarmerie [illegible] à Lannoy.

FLERS

POUR LA PROPRETÉ DE LA VOIE PUBLIQUE. — On nous prie d'insérer:

« Le maire de Flers fait savoir à ses concitoyens qu'il est formellement interdit, à quiconque, de déposer des ordures sur la voie publique.

» Ceux qui négligeraient le présent avis se rendent passible d'une contravention. »

RÈGLEMENTATION DE LA VENTE DU CHARBON. — On nous prie d'insérer:

« Par arrêté de M. le Maire de Flers il est enjoint aux marchands de charbon en détail de livrer leur marchandise dans des sacs de 40 kil., enveloppes non comprises.

» Le présent arrêté est applicable à partir du 1er janvier prochain. »

CONCURRENCE DÉLOYALE

Nous recevons de nombreuses plaintes émanant de personnes qui, ayant demandé de la Ouate Thermogène, se sont vues délivrer une vulgaire imitation. N'ayant obtenu aucun soulagement, ces personnes se plaignent amèrement d'avoir été trompées.

L'Immense succès du Thermogène tant auprès du corps médical que du public, son emploi général dans tous les milieux riches ou pauvres, devaient fatalement exciter la cupidité des contrefacteurs et des intermédiaires peu scrupuleux.

Cependant, c'est au malade lui-même, c'est-à-dire au principal intéressé qu'il appartient de se défendre; il a pour cela un moyen bien simple: c'est de s'assurer toujours que le portrait du « **Pierrot crachant du feu** » se trouve bien au dos de la boîte qui lui est remise. 43578d

MAGASINS ANGLAIS

ÉTRENNES UTILES

LILLE, 9, rue Faidherbe

VOYAGES de FAMILLES. VOYAGES de NOCES *organisés avec grands soins par l'AGENCE PARMENTIER, 77, rue Esquermoise, à LILLE.* 43577d

TOURCOING

Les élections à la Chambre de Commerce

Le scrutin de ballottage du 29 décembre 1912

Hier, dimanche, il a été procédé, dans la grande salle des adjudications de l'Hôtel de Ville, au scrutin de ballottage pour la nomination d'un membre de la troisième catégorie de la Chambre de Commerce.

Le bureau, qui était présidé par M. Eugène Courtois, conseiller municipal, est resté ouvert de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

En voici les résultats:

Tourcoing: inscrits, 1.528; votants, 166.
M. Denis Grau, 162 voix, nuls, 2, blancs, 2.
Halluin: inscrits, 186; votants, 80.
M. Denis Grau, 80 voix.
Celui-ci, qui obtient 242 voix, est élu.

Une réunion générale de l'"Action Libérale Populaire"

L'Action Libérale Populaire a tenu une réunion générale de ses adhérents de Tourcoing, dimanche, à onze heures un quart, à la Brasserie des Familles, rue de Tournai.

Elle a procédé à l'élection de son président pour l'année 1913. M. Emile Barrois, conseiller général, a été réélu à l'unanimité.

L'ordre du jour comprenait ensuite la surveillance de la revision des listes électorales et l'organisation de conférences dans les sections. Ces questions ont donné lieu à d'intéressantes et instructives discussions. Il a été en outre décidé d'organiser, chaque année, une conférence-concert à laquelle seront invitées les familles des adhérents.

Les Fêtes de Quartiers en 1913

LE BLANC-SEAU COMMENCERA LE 29 JUIN

On se rappelle le brillant succès des fêtes qui eurent lieu en 1910 dans le laborieux quartier du Blanc-Seau, et comme il a la réputation de bien faire les choses, il n'est pas douteux que les fêtes qu'il projette pour 1913 seront pour lui, une nouvelle occasion de prouver son activité et son esprit d'organisation.

A cet effet, un Comité d'initiative, composé du bureau du Comité des fêtes de 1910 et des dirigeants des sociétés de gymnastique, musique et chorale, de la localité, s'est réuni dimanche matin, à l'*Harmonie*, rue Lhomond, sous la présidence de M. Louis Cruque, conseiller municipal et président de l'*Harmonie du Blanc-Seau*.

Au cours de cette importante réunion et après une longue discussion, le principe d'une fête musicale a été adopté et la date fixée au dimanche 29 juin; une deuxième journée de fêtes fixée au dimanche 6 juillet, jour de la ducasse du quartier, est également adoptée ainsi qu'un projet des diverses réjouissances pour cette deuxième journée.

Les nombreux détails seront ultérieurement réglés par les diverses commissions qui vont être nommées et dont les attributions établies de façon méthodique et parfaite, assurent dès maintenant, une organisation soignée et la réalisation d'un programme de fêtes digne des précédents.

Un cambriolage, rue de la Fonderie

ON ENLEVE DU NUMERAIRE ET 10.000 FRANCS DE VALEURS

M. Meynier, commissaire de police du 2e arrondissement, procède en ce moment à une enquête, au sujet d'un cambriolage qui aurait été commis au domicile de M. Albert Nys, marchand de chevaux, rue de la Fonderie, 8.

M. Nys avait quitté son domicile samedi dans la soirée vers huit heures. A son retour à une heure du matin, il se mit au lit sans se rendre compte de ce qui s'était passé en son absence.

Dimanche matin, à son réveil, il constata qu'on lui avait dérobé sur un lavabo dans sa chambre à coucher une somme de 285 frs en pièces de cinq francs, ainsi qu'une liasse de 10.000 francs d'effets et de reconnaissances; on avait également enlevé des cartes postales et des photographies. Plusieurs meubles avaient été fouillés.

Le marchand de chevaux s'empressa de déposer une plainte à la police. Disons que le malfaiteur avait dû s'introduire dans la maison à l'aide de fausses clefs, car, aucune trace d'effraction n'a été relevée sur les portes.

Un jeune domestique habitant le voisinage qui couche dans la maison du marchand de chevaux n'a absolument rien entendu au cours de la nuit. Il s'était absenté de huit à onze heures du soir, pour aller chez ses parents, mais il n'a fait aucune constatation suspecte à son retour. Des perquisitions ont été faites par M. Meynier, mais celles-ci n'ont rien donné. L'enquête continue.

LES PERMIS DE CONSTRUIRE. — Vingt demandes d'autorisation de construire, formant un ensemble de 14 maisons destinées à l'habitation, 2 agrandissements de bâtiments à usage d'usine, magasins, bureaux, etc., trois installations de nouvelles fosses et cabinets d'aisances, le reste consistant en agrandissements, aménagements intérieurs, transformations diverses, etc., ont été déposées au bureau d'Hygiène, au cours du mois de novembre dernier. Onze permis de construire ont été délivrés immédiatement, les autres n'ont pu l'être qu'après rectifications ou additions aux plans déposés à l'effet de les mettre en concordance avec le règlement sanitaire et la loi du 15 février 1902 (hauteur des pièces destinées à l'habitation de jour et de nuit, — notamment les chambres en mansarde, — cube d'air, épaisseur des murs de fosses d'aisances, distance à observer entre les dites fosses d'aisances et citernes et puits, fosses septiques, tout à l'égoût, etc.)

Une contravention a été relevée à la charge d'un propriétaire, pour avoir fait construire un puits dans une propriété sise à front d'une rue où passe la canalisation d'eau potable. Ce puits a été comblé jusqu'au niveau du sol sans délai sur injonction du service et l'eau potable installée.

DANS LES POSTES ET TELEGRAPHES — M. Michel, commis des P. T. T., à Nice Grimaldi, est nommé commis principal, à Tourcoing.

LE BUREAU DES RETRAITES OUVRIÈRES à l'Institut social restera ouvert les lundi 30 et mardi 31 décembre, de huit heures et demie du matin à huit heures du soir afin de permettre aux salariés de se mettre en règle avec la loi sur les retraites ouvrières avant le 31 décembre, dernier délai.

COMPTOIR D'ALIMENTATION, Grand'Place, 10, Tg (Tél. 18-05). — **Œufs frais des Flandres** (à la coque) 0,15 la pièce. Autres œufs frais à 1.50 et 1.75 les 13. **Volaille:** Pigeons à 1 fr. Poules à 3.50. Poulets à 4 fr. **Charcuterie:** Pâtés de foie de 250 gram. environ à 1 fr.; Saucissons de jambon et de foie à 1 fr. Prix de jambon (par entier) à 2.25 le 1/2 kil. **Fruits:** Pommes du Canada à 0,35 le 1/2 kil. Ananas frais 5 fr. Raisins extra 2.50 le 1/2 kil. **Fromages:** Hollande gras, Port Salut 1 fr. le 1/2 k. Camemberts (grands) 0.50. **Soupers froids de réveillon:** Charcuterie fine assortie, fromages divers, fruits variés à partir de 5 fr. pour 4 personnes. **Beurres** garantis naturels et purs: 1.50, 1.60, 1.70, 1.80, 1.90, 2.00 le 1/2 kil. Seul dépôt des Beurres d'Isigny et de Ruysselede à 2.15 le 1/2 kil. Seul dépôt de la véritable crème d'Isigny à 3.50 le kil. Pots à 0.35, 0.45, 0.75, 1.00, 1.50 et 2.00. 43573d

L'AUTORISATION, S.V.P. — A la suite d'une visite de M. Sevin, directeur du service des bâtiments, et de M. Lenfant, commissaire de police du 3e arrondissement (quartier de la Croix-Rouge). M. Mispelaere a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir fait des transformations dans son cinéma, situé rue du Chevalier-Bayart, sans en avoir demandé l'autorisation au service compétent.

LAIT pur, Beurre pur, 13, r. Carnot, Tg.41833

UN CHARGEMENT EN DETRESSE. — Un domestique de M. Augustin Masquilier, entrepreneur, quai de Cherbourg, M. Théophile Dendievel, passait hier soir, vers cinq heures et demie, rue de Mouvaux, avec un chariot attelé de deux chevaux. Arrivé sur le pont du Canal, une des roues du véhicule se brisa sur la voie ferrée du tramway. De ce fait le service des voyageurs dut s'accomplir par transbordement.

MOUVAUX

MARIAGE. — Le mariage de M. Paul Desmaret, ancien secrétaire de la Jeunesse Catholique et du Cercle d'études, membre de la Chorale Saint-François, quêteur des écoles catholiques, avec Mlle Clémentine Berthe, a eu lieu samedi à 11 heures.

M. l'abbé Castelnot, curé, après une allocution empreinte d'une bonté paternelle, reçut le consentement des époux. La Sainte Messe a été célébrée par M. l'abbé Fauverghe, vicaire.

Les orgues étaient tenues par M. Devos. MM. Buchy, Wattel et Bouche, ont donné quelques chants de circonstance.

LES DEVOIRS INTELLECTUELS DES JEUNES CATHOLIQUES. — Entretenir un auditoire composé d'ouvriers et d'employés jeunes catholiques « sur leurs devoirs intellectuels » est-ce chose aisée? M. Joseph Danel, docteur en droit, a résolu le problème, à la dernière réunion mensuelle de la Jeunesse Catholique.

Nous avons des devoirs intellectuels, dit l'orateur, d'abord parce que nous avons une intelligence et ce « talent » donne par la Providence, à nous de le faire fructifier pour la gloire de Dieu et le bien de nos frères. Point d'objection: ne parlons pas de notre insuffisance; le fait de parler ainsi témoigne de l'existence et d'un certain développement de notre faculté intellectuelle.

Tout homme a des devoirs. Comment les remplir à moins de les connaître? La loi du progrès s'affirme pour tout ce qui existe; comment développer notre intelligence?

Nous vivons à une époque de luttes. Les idées s'entrechoquent comme les baïonnettes au fort de la bataille. Il faut prendre parti, car nous n'avons pas le droit de nous désintéresser des grands courants d'idées qui transportent en sens divers l'humanité.

En quoi consiste, dans ce développement de l'intelligence, le devoir précis? En premier lieu, il y a le devoir général de mieux connaître, de connaître davantage... Puis nous devons penser par nous-mêmes. Efforçons-nous d'arriver par nous-mêmes à la vérité. Hors la vérité religieuse, que le Christ est venu nous apporter, que l'Eglise précise, possédons-nous devant les idées.

A l'égard de l'adversaire, sincérité, loyauté. La nécessité du développement intellectuel étant admise, cela ne suffit pas. Il faut développer en soi le goût du beau, du beau littéraire. Pour cela faire effort, faire un effort réussi, employer des méthodes faciles, commodes. Dès lors, un double travail s'impose: 1° travail de croissance, penser et réfléchir par soi; 2° travail de mortification: lire, écrire, ne pas tout lire, accepter une discipline, lire des livres sérieux.

On agit avec méthode prudence pour le développement du corps; suivre les mêmes règles pour le développement intellectuel. Où se fait ce travail? Au Cercle d'études, l'exemple et l'amitié nous y aident.

Enfin, puisque nous sommes catholiques, ne pas compter uniquement sur nous, s'inspirer de Celui qui est venu apporter la lumière en ce monde.

BOUSBECQUE

UN BANQUET PLÉBISCITAIRE. — Un comité plébiscitaire existe à Bousbecque. Il donnait, dimanche, en la grande salle du « Café St-Martin », son banquet annuel sous la présidence de M. A. Cornaërt, président du Comité plébiscitaire du XVIe arrondissement, de Paris.

Une centaine de convives avaient répondu à l'appel du Comité.

Un ordre du jour dans lequel est inscrite une protestation contre le mode de scrutin par lequel est élu le président de la République et contre la loi d'exil qui éloigne de France le prince Napoléon, a été voté par l'assistance.

Chronique de l'Enseignement

LILLE

— *Université Catholique de Lille. — Faculté de Droit.* — DOCTORAT. — M. Albert Croquez (avocat à la Cour de Paris), vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat en droit (sciences politiques et économiques). Son sujet était: *La Flandre wallonne et le pays de l'intendance de Lille* (Tournaisis, Cambraisis, Hainaut, Ostrevent) *sous Louis XIV*. Il a obtenu la mention très bien et l'éloge spécial.

M. Alfred Beaucourt, d'Armentières, a soutenu avec succès sa thèse de doctorat en droit (sciences juridiques). Il a obtenu la mention très bien. Son sujet était: *Nature juridique du contrat de travail.*

M. Paul Boyer-Chanmard, de Lille, a soutenu avec succès sa thèse de doctorat en droit (sciences juridiques). Il a été reçu avec mention très bien. Son sujet était: *Des lettres missives.*

M. René de Swarte, d'Hazebrouck, vient d'être reçu docteur en droit (sciences politiques et économiques). Son sujet de thèse était: *De la mutualité en assurance-vie en France.*

M. Paul Pourchet, de Lons-le-Saulnier, a subi avec succès le premier examen de doctorat (sciences juridiques).

LILLE-CAPITALE

Où passer les dernières heures de 1912? Pour les fins gourmets, le Restaurant est tout indiqué: « *Le Rocher de Cancale* », 18, Marché-aux-Poulets, où il leur sera servi, à partir de 9 heures, un menu des plus sélect, au prix de 5 francs. — Brillant orchestre. 43520d

Etrennes 1913

A tout acheteur, à l'occasion du jour de l'An, le magasin de détail « La Confiance » rue Ma Campagne, Roubaix, donnera comme prime* absolument gratuite, un superbe thermomètre. *L'acheteur d'un litre de Mistella, vin doré, tonique et de dessert, du prix de 3 fr. 50, recevra en outre gratuitement* un magnifique tableau *sous verre, cadre or de 66 sur 54, d'une valeur supérieure à son achat. 43385

NÉVRALGIES FACIALES & INTERCOSTALES sont calmées instantanément par le **Baume Simon,** 2 fr. Pharmacie des Produits Corbeaux, 20, rue de Lannoy, Rx. 41055

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

« Lakmé » à l'Hippodrome-Théâtre

C'est encore un succès à l'actif de la troupe lyrique des Théâtres de Lille-Roubaix que nous devons enregistrer aujourd'hui. Décidément, la saison se poursuit dans des conditions exceptionnelles aussi bien pour l'opéra que pour la comédie.

M. Bourdette ne pourrait-il pas profiter de la présence parmi ses pensionnaires d'excellents éléments et des bonnes dispositions du public, pour sortir un peu du repertoire et nous donner quelques œuvres nouvelles ou un peu moins connues. Oh! nous ne sommes pas difficiles et nous ne demandons pas qu'on monte sur notre scène de grandes machines coûteuses. Nous savons par expérience qu'il faut être très prudent, ici, en ces matières. Mais en dehors de *Faust*, de *Carmen* et de *Manon*, il y a, je crois, des productions musicales capables d'attirer à l'Hippodrome la foule des grands jours.

Les amateurs qui se rappellent avec plaisir les représentations de *Don Quichotte* et du *Chemineau*, pour ne parler que des dernières créations, seraient bien aise d'applaudir nos sympathiques artistes dans des œuvres modernes. Avec un bon choix et un peu de publicité, je suis certain qu'on arriverait à éveiller la curiosité du public. On joue des nouveautés à Lille. Il serait trop humiliant de penser qu'on ne peut pas en jouer à Roubaix.

Et maintenant que nous nous sommes faits l'écho des désirs répétés de beaucoup de nos concitoyens, abordons le compte-rendu de la matinée d'hier.

Sur un livret charmant plein de poésie mystérieuse et sentimentale, Léo Delibes a écrit une musique colorée, délicieuse, originale.

Comme on pouvait s'y attendre après les résultats des précédentes représentations lyriques, l'interprétation de *Lakmé* a été excellente en tous points.

Nos compliments doivent aller tout d'abord à Mlle Dina Beumer, qui a marqué, dimanche, d'une inoubliable expression le troublant et élégiaque personnage de la jeune prêtresse de Brahma.

Chanteuse à la voix d'une pureté et d'une flexibilité extraordinaires, cette artiste accomplie a détaillé d'une façon remarquable la romance du premier acte: *Pourquoi dans les grands bois*. Elle a obtenu un véritable triomphe dans la légende de la *Fille du Paria*. La virtuosité avec laquelle elle se lance à travers les traits si compliqués, les trilles et notes piquées de la célèbre chanson est vraiment merveilleuse. Mlle Dina Beumer a été non moins parfaite de sensibilité dans ses duos avec Gérald, donnant à son chant autant de relief qu'à son jeu.

Mlle Souveryn, dans le rôle gracieux de Malika, a pu, bien que sur un plan plus modeste, faire valoir les belles ressources de son tempérament artistique si admirablement mises en relief d'ailleurs dans *Carmen* et *Werther*. Dans le joli duo du premier acte avec Lakmé, notre dugazon partagea avec la première chanteuse les applaudissements du public.

M. Lancelin s'est montré dans le rôle de Gérald non moins charmant comédien que chanteur impeccable. Après avoir enlevé avec une rare maestria les couplets: *Fantaisie aux divins mensonges* et le duo du premier acte, il a fait ressortir avec un style parfait toute la suave fantaisie de l'exquise cantilène du troisième.

M. Lanteri, très applaudi après les couplets du second acte, a confirmé dans les autres parties de son rôle ce que nous savions déjà. L'association chez cette excellente basse d'un beau talent de chanteur et d'une grande autorité en scène.

M. Noël Bass a imprimé au rôle de Frédéric l'allure pleine de rondeur et de bonhomie qui lui convient.

Nous devons aussi des éloges aux musiciens placés sous la baguette autorisée de M. Dupuis, ainsi qu'au personnel des chœurs bien stylé.

***

On annonce pour le dimanche 5 janvier, *Mignon*, opéra-comique d'Ambroise Thomas, en matinée, et le mercredi 8, en soirée, *Mireille*, opéra-comique de Gounod.

Voilà deux représentations qui obtiendront certainement un très grand succès.

« Cœur de Française »

S'il est une pièce sur laquelle il est inutile de répandre les éloges après les deux représentations triomphales d'hier dimanche, c'est bien « Cœur de Française ». Les 2.500 personnes qui ont passé dans la journée au Théâtre du Fontenoy, se chargeront mieux que nous de la publicité, car toutes sont sorties enthousiasmées. Tout Roubaix voudra voir « Cœur de Française ».

Aujourd'hui lundi, à 8 h. 1/2 (bureaux à 8 h.), troisième représentation. Location, rue Richard-Lenoir, 25.

LANNOY

— *Le concert annuel*, soirée récréative de l'Association des Anciens élèves de l'école des garçons, a eu lieu dimanche soir, rue Nationale.

Le programme a été parfaitement exécuté devant un grand nombre de spectateurs.

TOURCOING

« Le Comte de Luxembourg » au Théâtre municipal

Les nouvelles opérettes, produites ici cette année, ont une vogue, on peut dire sans précédent.

Après « Rêve de Valse » voici « Le Comte de Luxembourg » qui fait aussi salle archi-comble à toutes les représentations. Il faut reconnaître que « Le Comte de Luxembourg », comme « Rêve de Valse » a été monté avec un luxe de décors et de costumes qui contribue beaucoup à rendre ces pièces attrayantes.

Nous ne nous attarderons pas à donner par le menu l'aventure assez romanesque du Comte de Luxembourg, tout en reconnaissant que MM. De Flers et de Caillavet ont fait du livret autrichien une ingénieuse adaptation à la scène française.

La partition est de Franz Lehar, l'auteur bien connu de « La Veuve Joyeuse ». C'est d'ailleurs le même genre, une succession de valses aux motifs élégants et d'un rythme entraînant, avec quelques morceaux mélodiques, le tout fort habilement orchestré. C'est en somme une composition aimable qui ne peut pas manquer de plaire.

L'opérette « Le Comte de Luxembourg » a été enlevée avec tout l'entrain qu'elle comporte.

Mlle Capelli, du Théâtre de l'Apollo, qui prête son concours en la circonstance, est toute gracieuse dans le rôle de *Juliette*; elle a une jolie voix et un jeu de scène très aisé; à elle revient une grande part du succès de la pièce.

M. Sarrade a apporté à l'interprétation du personnage de *Fernand de Luxembourg* l'élégance et la distinction que nous lui avons reconnu dans le rôle de l'officier français de « Rêve de Valse ». Il a chanté avec beaucoup de sentiment l'air: « N'est-ce pas le bonheur... »

Mlle Dumy-Nowy s'est montrée suffisamment coquette en *Suzanne Didier* et M. Talier, toujours alerte, nous a présenté avec énormément d'humour un *Prince Basil*. Quant à M. Serlac, il a fait des efforts les plus méritoires pour soutenir son rôle de *Brissard*, alors qu'un rhume importun le privait de ses moyens; le public lui en a tenu compte. Les autres rôles accessoires ont été remplis d'une façon satisfaisante. Les ballets ont eu leur succès habituel et bien justifié.

N'oublions pas l'orchestre toujours excellent.

— *Théâtre Municipal.* — Ce soir lundi 30 décembre, à 8 h. 1/2: « Le Comte de Luxembourg », opérette en 3 actes, musique de Franz Lehar; Mlle Capelli, du théâtre de l'Apollo, engagée spécialement jouera le rôle de Juliette. Ballet russe et danses des Rootsi-Pootsi par Mlle G. Berthier, première danseuse; Mlle Sivry-Michaël, première danseuse travestie et les dames du corps de ballet. Orchestre complet dirigé par M. L. Cazaux. — Services de voitures après le spectacle pour Roubaix et Mouscron.

Mercredi 1er janvier, en matinée, [illegible]

soirée à 8 h. 1/2: « Le Comte de Luxembourg ».

Jeudi 2 janvier, à 8 h. 1/2, dernière représentation du « Comte de Luxembourg ». — La location est ouverte pour toutes ces représentations.

LILLE

— *Salle de Spectacle.* — Lundi 30, représentation populaire à 6 heures ½: *La Porteuse de Pain*, grand drame en 5 actes et 8 tableaux; *La Mascotte*, opérette en 3 actes.

— *Kursaal-Théâtre.* — Tous les soirs, à 8 heures ½, *Boulemans marie sa fille*, opérette inédite en 3 actes et 4 tableaux. Dimanches et fêtes, matinée à 3 heures.

SALLE DES FÊTES SAINTE-CÉCILE

Lundi 30 décembre 1912, séance ininterrompue de 4 heures à 11 heures. Continuation du nouveau spectacle de Gala. Colossal succès!!! — *L'Ambitieuse; L'Homme de Proie; L'Auberge du Tohu Bohu*, etc., etc. Plus le nouveau programme de la maison Pathé Frères. *Mercredi 1er janvier 1913, à l'occasion du Nouvel An, changement au programme.* 43576d

« FAMILY CINÉMA » 24 bis, Grande-Rue ROUBAIX

Séance continue de 4 à 11 heures. Programme complètement renouvelé, nombreuses vues dramatiques, comiques, etc., et entr'autres: « L'Homme de Proie », et « Première aventure », films artistiques de la maison Gaumont. 43485d

CASINO-PALACE 50, Grande-Rue, ROUBAIX

Aujourd'hui, matinée à 3 h. 1/2. Soirée à 8 heures 1/2. Spectacle de gala, avec le concours de: « Mme Lucile Mérys », « La Foscola et son comique », « Les Dargence », Jacques Dif, « The Mondalph », « Charlot ». Vues choisies. Films parlant et chantant. Orchestre complet. Salle chauffée. Parterres: 1 fr.; galeries: 0 fr. 75; promenoirs: 0 fr. 50. 43557

THÉATRE-CONCERT DESMETTRE

121, Rue de l'Epeule, Roubaix

Dimanche 29, lundi 30, mardi 31 décembre 1912, mercredi 1er janvier 1913. Dimanche et mercredi, matinée à 3 heures. 6 représentations extraordinaires: Colombine, danseuse, et Pierrot, ténor, dans leurs transformations. Descamp'a Brothers, les célèbres barristes. « Montéro », riche mise en scène. *Elce Telots* et ses chats dressés. Mme Kériali, vedette Parisienne, Monclair, *des Ambassadeurs*, le gai diseur. Mlle Derval, de l'*Eldorado*. Baulus, comique à transformation. Vues de cinéma à succès. L'appareils de sécurité Desmettre et Terasse y est installé, le film ne peut pas brûler, quoique dans aucun ciné vous n'avez à craindre le feu. Vous laissez sortir les plus pressés en vous mettant à l'écart. 43536

Remerciements

La famille **TISERCHIEN-DESPLANQUES,** très touchée des marques de sympathie qu'elle a reçues à la suite du décès de Monsieur **Philippe TISERCHIEN** adresse ses sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui regrettant de ne pouvoir y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 43577d

La Sainte-Cécile

A Roubaix

— *La société chorale « Jeanne d'Arc »* a fêté dimanche, avec solennité, sa patronne Ste Cécile. A la messe de dix heures, les sociétaires, sous l'excellente direction de M. Louis Huyghe, ont exécuté en l'église Notre-Dame, la Messe à 4 voix de Demarlier. Le « Gloria » d'Archambaud, et le « Credo », avec le trio du « Benedictus », dans lequel MM. H. Herman, F. Dejonghe et H. Herman ont fait valoir les ressources d'un sérieux talent musical, ont permis de constater toute la vitalité de cette belle chorale. Comme motif de sortie, l'« Invocation » de Jourez, a été admirablement détaillée.

Après la messe, la société s'est rendue au cimetière, où elle a déposé des fleurs, sur les tombes des sociétaires défunts, MM. J. Bubbe, E. Mesplont, et A. Duyck.

De retour au local, rue de la Paix, la chorale a donné une sérénade à MM. François Dillies, président d'honneur; Arnould Delcourt, Louis Tiberghien, vice-présidents d'honneur, auxquels elle a chanté avec un réel enthousiasme un gentil chœur de Saintis: « Les Enfants des Montagnes », qui a été chaleureusement applaudi. Sur la proposition de M. G. Herman, un vivat est chanté. M. Dillies qui remercie cordialement M. Herman, président, le directeur M. L. Huyghe, de leurs chants patriotiques.

Le banquet a eu lieu à deux heures et demie; il réunissait soixante-dix couverts. A la table d'honneur se trouvaient MM. François Dillies, président d'honneur; Arnould-Delcourt, et Louis Tiberghien, vice-présidents d'honneur; L. Toulemonde, vice-président du Syndicat Mixte; Gervais Herman, président; J. Dassonville, vice-président; Ch. Bodoux, secrétaire; F. Emaer, trésorier; C. Delaplace, sous-chef; H. Peers, organiste; J. Delespaul, secrétaire général du Syndicat Mixte; le représentant du *Journal de Roubaix*, etc.

A l'heure des toasts, M. G. Herman, président, a remercié les invités de l'honneur qu'ils faisaient par leur présence à cette fête de famille, à la « Jeanne d'Arc », puis il a adressé un souvenir ému aux disparus. M. Herman a formé des vœux pour la santé de M. F. Dillies et de sa famille, et il a exprimé l'espoir de le voir, de longues années encore, à la tête de la société. Merci aussi, a-t-il dit, à nos amis MM. Arnould-Delcourt et L. Tiberghien, qui ne cessent de donner des preuves de la plus bienveillante sollicitude à notre égard. Merci encore à notre doyen d'âge, M. Dassonville; à M. L. Huyghe, le chef énergique et dévoué; à M. Delaplace, sous-chef, et aux membres du Comité. Vive le Syndicat Mixte! Vive la Jeanne d'Arc! (B